

## **Conseil Municipal - Modification des Commissions et Délégations - Communication de M. le Député-Maire**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Suite aux changements intervenus dans les délégations que j'ai confiées au Premier Adjoint Jean BOICHARD, à Marguerite VIEILLE-MARCHISET, deuxième Adjointe et à Pierre RUEFF, Conseiller Municipal délégué qui seront désormais chargés :

- pour Jean BOICHARD : des Finances - Budgets - Gestion du Patrimoine, Commission d'Adjudication,

- pour Marguerite VIEILLE-MARCHISET : de la Coordination des actions communes à plusieurs délégation, du Personnel Communal, du Contrôle Financier, de la Police Municipale,

- pour Pierre RUEFF : de l'Information - Communication, de l'Administration Générale, de la Réglementation, de l'Occupation du Domaine Public, Taxis, Foires et Marchés, de l'Abattoir,

il convient de modifier comme suit les commissions et délégations suivantes :

### **1<sup>ère</sup> Commission : Finances**

Vice-Président : M. Jean BOICHARD, Premier Adjoint.

### **2<sup>ème</sup> Commission : Personnel**

Vice-Présidente : Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET, Adjointe.

### **18<sup>ème</sup> Commission bis : Administration Générale, Réglementation, Occupation du Domaine Public, Taxis, Foires et Marchés, Abattoirs**

Vice-Président : M. Pierre RUEFF, Conseiller Municipal Délégué.

D'autre part, M. Pierre RUEFF, en plus de ses attributions actuelles, siégera aux commissions et assurera les délégations suivantes en remplacement de Mme VIEILLE-MARCHISET :

- Commission Communale des Taxis et Voitures de petite remise (Vice-Président),
- Commission de surveillance de l'Abattoir (membre),
- Élections prudhomales (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Chambre de Métiers (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Chambre d'Agriculture (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Jury d'Assises (en tant que représentant de M. le Député-Maire),
- Concession du Service Extérieur des Pompes Funèbres (commission de concertation),
- Commission Départementale du Commerce non Sédentaire.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé.